



VILLE DE NICE

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier de l'Ariane - Création d'un groupe scolaire « Les Bleuets ».

Mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser les conséquences dommageables pour l'environnement, conformément à l'article L.122-3 du code de l'environnement

Prévenir	Prévention du risque inondation	Repositionnement du bâtiment de l'école maternelle en retrait de la zone soumise au risque inondation et implantation de la cour et des espaces verts en zone inondable avec pose d'une clôture ajourée côté place de l'Ariane. La création d'un patio intérieur hors zone inondable offrira un espace sécurisé pour les maternelles. Sur le secteur, aux abords du futur équipement, il est prévu la réalisation d'aménagements de désimperméabilisation des sols (espaces végétalisés et piétonnisés) préconisés au travers de la démarche Quartiers résilients.
Prévenir	Prévention du risque sismique	Réalisation préalable d'une étude géotechnique et respect de la réglementation parasismique en vigueur, de la norme Eurocode 8, dans la conception de l'équipement.
Réduire	Trafic routier et accessibilité au site en heures de pointe	Le projet urbain autour du groupe scolaire prévoit la piétonnisation de la rue Pierre Seguran, par laquelle se feront les accès au futur équipement (cheminements sécurisés), et s'intégrera dans un maillage piétonnier végétalisé avec la restructuration de la place de l'Ariane qui deviendra un espace public qualitatif et arboré en lieu et place du seul parking aérien. Le tramway desservira le boulevard de l'Ariane d'ici 2030, date à laquelle la livraison du groupe scolaire est prévue. Les modes doux de déplacement, déjà essentiellement adoptés par les riverains dans leur déplacement domicile-école, sont renforcés. Une réflexion sera menée en parallèle sur les besoins en stationnement des professeurs et employés de l'école.
Améliorer	Qualité de l'air	Prise en compte des préconisations du référentiel issu de l'étude Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) dans le cahier des charges de consultation de maîtrise d'œuvre pour la conception du projet : -éviter le confinement de l'air en favorisant la ventilation naturelle, filtrant l'air et par un entretien régulier des filtres, -vérifier la qualité écologique des produits d'entretien et mobilier, limiter l'usage de produits chimiques émettant des composés organiques volatils, -privilégier des labels ayant un cahier des charges plus rigoureux au niveau sanitaire (pour les isolants, peintures et vernis, toiles de verre, revêtements de sol souples, etc),

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le



ID : 006-210600888-20260109-DL11022H1-DE

		-s'engager dans une démarche HQE en choisissant un niveau de performance exigeant pour la cible dédiée à la qualité de l'air intérieur, - disposer d'un plan de gestion de la qualité de l'air coordonné par un responsable, former le personnel, nommer un « ambassadeur de l'air » dans la classe, -construire un groupe scolaire économe en énergie. Respecter un référentiel environnemental au choix imposé par le PLU métropolitain avec a minima un niveau de performance équivalent au niveau bronze du label « Bâtiments Durables Méditerranéens », évaluant la construction de la phase conception, à la phase réalisation, puis la phase fonctionnement après livraison. Suivi des préconisations du référentiel UFS dans le cahier des charges de consultation de maîtrise d'œuvre pour la conception du projet : - intégrer un acousticien dans l'équipe de maîtrise d'œuvre, -s'assurer d'un isolement phonique convenable entre les locaux et l'extérieur, -prévoir des panneaux en liège sur les murs intérieurs permettant d'absorber le bruit et matériaux anti-bruit du réfectoire, -proposer des ateliers pédagogiques pour sensibiliser les enfants et le personnel aux enjeux et dangers du bruit. Pose d'une clôture anti-bruit réglementaire le long du boulevard de l'Ariane.
Éviter	Lutte contre le bruit	Prise en compte des préconisations du référentiel élaboré dans le cadre de la démarche Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) dans le cahier des charges de consultation de maîtrise d'œuvre, soit dès la conception de l'équipement, portant sur les espaces intérieurs (notamment, privilégier des matériaux de couleur claire et réfléchissants pour les façades et toitures, végétaliser les façades et les toitures), extérieurs (utiliser des matériaux pâles et réfléchissants, désimperméabiliser et végétaliser partiellement les 2 cours d'école, y intégrer des dispositifs de récupération des eaux pluviales pour éviter les risques d'engorgement et les îlots de chaleur, créer de l'ombrage) et l'intégration du groupe scolaire dans le quartier (articuler la maîtrise d'œuvre de l'école et celle en charge des futurs travaux de voirie et d'espaces publics avec le réaménagement de la place de l'Ariane sur ces problématiques).
Compenser	Adaptation au changement climatique	
Améliorer	Lutte contre la pollution des sols	Réalisation d'une étude de pollution des sols afin de définir un plan de gestion des pollutions éventuelles et les prescriptions à mettre en œuvre lors de la conception de l'équipement ainsi qu'en phase chantier, dans le respect de la circulaire du 08/02/2007 relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles.